



Réf. Communale : 7/2026

Tannay, le 4 août 2026/dg/42.05

Commune de Tannay

Affichage d'une requête d'abattage d'arbres

La Municipalité de Tannay, conformément à l'art. 21 du règlement d'application du 22 mars 1989 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 et à l'art. 4 du règlement communal relatif à la protection des arbres du 15 janvier 2008, affiche la demande d'abattage suivante aux piliers publics.

Situation :

Parcelle n°: **149**

Adresse : **Chemin de Sous la Ferme 8**

Requérant :

Nom : **Pons**

Prénom : **Michael**

Propriétaire :

Nom : **Pons**

Prénom : **Michael**

Objet (s) :

1 Cèdre de l'Himalaya

Date de la requête : 09/07/2026

Motif :

Abattage sécuritaire

Affichage au pilier public du 6 août au 4 septembre 2026

Les oppositions et observations éventuelles sont à déposer par écrit ou à poster à l'adresse de la Municipalité, dans le délai indiqué ci-dessus.

Le Vice-syndic
Fabrice Beaux

Au nom de la Municipalité



La Secrétaire
Martine Ray-Suillot